



Accident de la route dans le cadre du travail

Par **SONIA**, le **20/04/2009** à **22:51**

Bonjour,

j'ai eu un accident de la route grave dans le cadre de mon travail. Je tiens à préciser que j'étais en interim.

Je dois passé au tribunal correctionnel pour ce fait. le tribunal me recommande de prendre un avocat. Qui doit payer cet avocat ?

Est-ce moi? Est-ce l'agence d'intérim ? Est-ce la société qui m'employé ?

Si il y a indemnisation de la victime qui dois payer?

Puis-je beneficier de l'aide juridique de l'interim ou de l'entreprise utilisatrice

Merçi à vous tous.